

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

**Absents Excusés :** Madame Elisabeth CAUSSIDERY, donne procuration à Mr Jean-François PERROT.  
Monsieur Julien LAURENT, donne procuration à Mr Philippe CHAPUIS.  
Monsieur Jean-Sébastien GRESARD, donne procuration à Mme Brigitte PRÊTRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe CHAPUIS.

## **1/ Approbation du Compte-Rendu du 03 Juin 2024**

Le Procès-verbal du 03 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Décision Modificative / Mouvement de crédits Budget Communal**

Madame le maire nous explique que nous devons effectuer un mouvement de crédits afin de procéder au remboursement de 635.00 € de trop perçu de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), pour cela, une Décision Modificative est à prendre sur le Budget Communal.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative.

## **3/ Rapport Prix Qualité Service Eau Potable 2023 du Syndicat des Eaux de Joux**

Au vu du rapport reçu toutes les analyses d'eaux venant du Syndicat des Eaux de Joux sont conformes. Le prix est identique à l'année dernière soit 0.89 € le m<sup>3</sup> / HT. Le rendement du réseau est de 81.1 %.

Concernant St Antoine 7172 m<sup>3</sup> ont été achetés (6463 m<sup>3</sup> en 2022).

Le Syndicat des Eaux de Joux procède actuellement à la réfection de leur conduite d'eau, à la Cluse et Mijoux sur 1 km 200, qui est vieille de plus de 100 ans.

Le RPQS 2023 du Syndicat des Eaux de Joux est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **4/ FSL / FAAD**

Madame le Maire nous informe du courrier reçu du département du Doubs pour une participation financière d'une part au FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) et d'autre part au FAAD (Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté). Les années précédentes le conseil municipal faisait le choix de contribuer pour le FSL uniquement, sachant que le tarif est de 0.61€ cts / habitants.

Le conseil valide à l'unanimité la reconduction du FSL, le dernier recensement de l'INSEE est de 331 habitants nous verseront la somme de 201.91 €.

## **5/ Bois**

La Commission Bois va effectuer le marquage des bois sur la Coquille, pour la vente (bois de chauffage) entre habitants. Les lots de bois seront vendus aux enchères montantes. La vente entre particuliers se déroulera le mercredi 23 octobre 2024 à 20h30, en Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité soit 11 voix pour, pour le marquage et la vente de bois.

## **6/ École**

1. Madame le Maire nous informe qu'à la suite des différentes réunions, un vote à la CCLMHD concernant la prise de compétence école aura lieu ce mardi 09 juillet 2024, pour se positionner. Notre Conseil Municipal ne voit pas l'intérêt de donner cette compétence à la CCLMHD et demande à Mme le Maire de voter le statu quo.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2. À la suite d'un courrier reçu de Mme la Directrice de l'école élémentaire Intercommunale en date du 07 Mars 2022, demandant avec l'ensemble des enseignants (es) de réfléchir sur la construction d'une école sur un site unique au lieu de trois actuellement.

Un maître d'œuvre avait été choisi. Au vu de la 1<sup>ère</sup> exquise, notre commune avait donné un avis défavorable en analysant tous les points négatifs qui étaient proposés (emplacement, terrain, coût, engorgement centre du village de Métabief, construction au Nord, pas de salle de motricité, bien-être de l'enfant pas au rendez-vous !). Malgré tout pour continuer sur ce dossier, pour rester informer et être aux côtés des 4 autres communes, la commune de Saint-Antoine avait participé financièrement (DCM du 27.02.2023).

À la suite des nombreuses réunions réalisées, une autre commune s'est positionnée dans le même sens que nous, il s'agit de la commune des Hôpitaux-Neufs qui a voté un avis défavorable au projet en date du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Conseil Municipal conclue que, avant de penser à une autre étude, il faut tout d'abord créer une structure fiable pour l'ensemble des 5 communes, partir vers un syndicat et éventuellement, réfléchir sur un projet fédérateur qui serait porté collégialement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité soit 11 voix, contre ce futur projet d'extension de l'école Intercommunale du Mont d'Or.

## **7/ Questions diverses**

- 1) Chemin de Beaumont : la Commune de Labergement de Sainte Marie refuse une prise en charge à 50 % de la réfection de ce chemin, qui se trouve sur leur territoire.
- 2) Nouveau classement de la commune : le Sous-Préfet nous informe qu'un reclassement de la commune a été réalisé. Celui-ci permettra une aide à la population pour accéder au logement. Ce changement ne demande aucune participation financière.
- 3) Piste cyclable Pontarlier / Vallorbe : Mme le maire nous fait part de ce projet.
- 4) Pôles Multimodaux : une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création de pôle multimodaux est en cours. La faisabilité d'une implantation d'un pôle à proximité du rond-point de St Antoine est en cours.
- 5) Crématorium Levier : la commune est conviée à une réunion d'information sur la création d'un futur crématorium à Levier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.